



C.Q.P. APS AGENT DE PREVENTION & DE SECURITE

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation **obligatoire** avant l'embauche dans les métiers régis par la Convention Collective des Entreprises de Prévention et de Sécurité et la loi de 1983 modifiée.

OBJECTIF :

Former le personnel désireux d'accéder à l'un des métiers du secteur de la Prévention / Sécurité, en remplissant les conditions du décret du 6 septembre 2005, modifié le 3 août 2007 pris en application de la loi sur la sécurité intérieure n° 2003-239.

CONTENU DE L'INTERVENTION :

Il s'agit d'un enseignement théorique comprenant les modules suivants

Module 1 : L'INCENDIE

- ❖ Programme de la formation E.P.I. (Equipier de Première Intervention)
- ❖ Le feu et ses conséquences
- ❖ Mise en œuvre des moyens d'extinction
- ❖ Exercices pratiques d'extinction sur feux réels
- ❖ Manipulation d'une centrale d'alarme incendie sur un SSI en fonctionnement réel

Module 2 : LE CADRE LEGAL ET DEONTOLOGIQUE

- ❖ Le cadre légal de la profession : loi de 1983 modifiée, décrets d'application
- ❖ Déontologie et qualités propres à l'agent de sécurité
- ❖ Les services publics de police et de gendarmerie
- ❖ Les articles du Code Pénal et du Code de procédure pénale
- ❖ Les articles du Code Civil
- ❖ La notion d'armes

Module 3 : LA SURVEILLANCE GENERALE

- ❖ Contrôle d'accès – filtrage
- ❖ L'accueil
- ❖ Prise en compte d'un poste de sécurité
- ❖ Les consignes client – les consignes d'application
- ❖ Circuits de vérification et rondes de sécurité
- ❖ Information sur les systèmes d'alarme
- ❖ Le compte-rendu
- ❖ La gestion des clefs
- ❖ Techniques d'information et de communication – notions de base informatique
- ❖ La gestion de conflits – analyse des comportements

Module 4 : SECOURS A PERSONNES : voir fiches PSC 1 ou SST

- ❖ Application du Guide National de Référence du PSC 1 *ou*
- ❖ Programme du S.S.T. (Sauveteur secouriste du Travail) de l'I.N.R.S.



Durée :

- 10 jours – 70 heures minimum – 35 heures hebdomadaires
- Possibilité d'exemption de certains modules détenus par les candidats (PSC 1 ou SST à jour du recyclage, E.P.I. par détention d'un S.S.I.A.P.)

Nombre de participants :

- 14 personnes maximum en formation initiale

Public visé :

- Personnes souhaitant intégrer les métiers de la sécurité privée – Niveau atteint : niveau V bis.

Pré requis :

- Satisfaire aux conditions d'agrément de la loi n° 2003-239 (aptitude professionnelle, condition de moralité) et avoir obtenu une autorisation préfectorale préalable pour entrer en formation
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante : lire, écrire, comprendre et parler correctement la langue française.

Moyens pédagogiques :

- PC équipé avec matériel en conformité avec le référentiel de formation imposé par la CPNEFP.

Validation :

- **Examen** composé de 2 épreuves :
 - Q.C.M. administré à l'aide de boîtiers de vote électronique et constitué de 10 questions relatives au module incendie ; 15 questions relatives au module « cadre légal et déontologique » et 15 questions relatives au module « Surveillance générale ».
 - Epreuve pratique et individuelle relative au module « Surveillance générale »
 - Le module « secourisme » fait l'objet d'une validation spécifique, par obtention de l'AFPS ou du SST

Le certificat de qualification est délivré par la **C.P.N.E.F.P.**, sur décision du jury d'examen composé de 3 personnes.

CECYS possède l'**agrément de la CPNEFP**, délivré le **26 juin 2006** et portant le **N°92-06-14-14-01**. Cet agrément est le **1^{er}** à avoir été délivré sur le territoire français. Validité au 31 décembre 2012.

NOTA : En cas d'ajournement **possibilité de repasser les modules manquants gracieusement**